

Atelier Lyonnais d'Etudes Sociales

---

## Une Société triarticulée

Problématique d'une mise en œuvre

\*\*\*\*\*

**Cahier n° 5**

**LA REGION**

**SES RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTES URBAINES**

**ET LES PAYS**

Version numérique au 16/10/2013  
<http://www.triarticulation.fr/IH/Ales/>

L'Atelier Lyonnais d'Etudes Sociales est un groupe de personnes qui se réunit neuf fois l'an, pour étudier un sujet de fond (ici la triarticulation) et échanger sur la situation nationale et internationale à partir des recherches de Rudolf STEINER (1861-1925), de Bernard LIEVEGOED (1905-1992) et des publications actuelles (livres et revues) proches de notre sujet.

Les travaux ont commencé en automne 1998.

Les échanges ont été enregistrés, puis résumés sur papier avant de faire l'objet d'une rédaction publiable, elle-même affinée et approuvée par le groupe.

**. Ce cahier invite à une lecture active.**

**. Le groupe serait heureux de recevoir les contributions des lecteurs, en vue de futures éditions remaniées et augmentées.**

**.Toute reproduction, intégrale ou partielle est interdite, sauf autorisation écrite**

**Contact et diffusion : A.L.E.S**

**Adresse : 12 Avenue Béranger  
69130 ECULLY**

\*\*\*\*\*

#### PLAN DE TRAVAIL GENERAL

	<b>Position :</b>
<b>Cahier n°1 : L'organe POLITIQUE local</b>	<b>publié juin 2004</b>
<b>Cahier n°2 : L'organe CULTUREL local</b>	<b>publié décembre 2004</b>
<b>Cahier n°3 : L'organe ECONOMIQUE local</b>	<b>publié juin 2005</b>
<b>Cahier n°4 : Institutions et Triarticulation au plan local</b>	<b>publié mai 2006</b>
<b>Cahier n°5 : La Région, ses relations avec les Communautés urbaines et les Pays</b>	<b>présente étude novembre 2007</b>
<b>Cahier n°6 : Niveau NATIONAL comme fédération de Régions</b>	<b>en préparation</b>

## **LA REGION**

### **SES RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTES URBAINES ET LES PAYS**

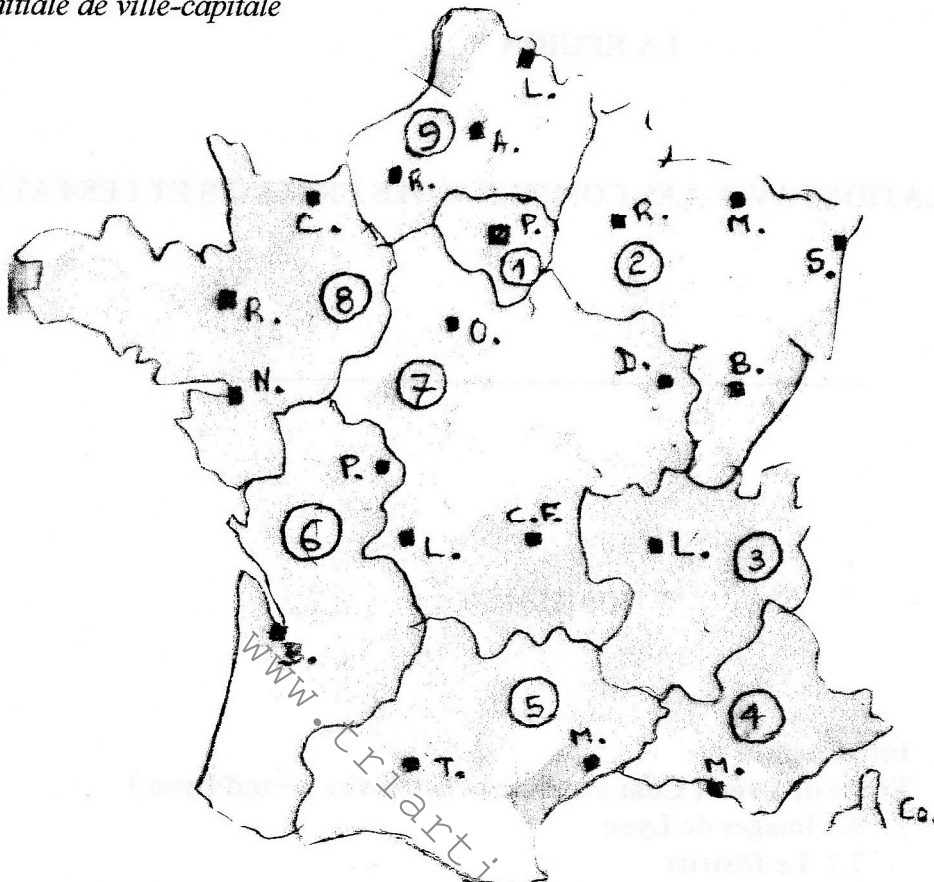
---

## **SOMMAIRE**

- 1. Introduction**
- 2. Etude de Lyon (Communauté Urbaine dite Grand Lyon )**
  - 2.1 Images de Lyon**
  - 2.2 Le District**
  - 2.3 Organisation de Lyon**
  - 2.4 Lyon vu par la Région**
- 3. Organisation de la Région**
  - 3.1 Philosophie**
  - 3.2 Organisation du POLITIQUE de la Région**
  - 3.3 Organisation du CUTUREL de la Région**
  - 3.4 Organisation de l'ECONOMIQUE de la Région**
- 4. Triarticulation au niveau de la Région**
  - 4.1 Introduction**
  - 4.2 Le Haut Conseil de Région (H.C.R.)**
  - 4.3 La Cour des Comptes de Région**
- 5. Conclusion sur la Région**

**APPROCHE D'UNE FRANCE DE NEUF REGIONS**

• *R. Initiale de ville-capitale*



N°	Groupe des régions actuelles	Population en millions d'hab,
1	Ile de France	11
2	Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Franche-Comté	6,5
3	Rhône-Alpes	5,8
4	Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse	4,8
5	Midi-Pyrénées, Languedoc, Roussillon	4,8
6	Aquitaine, Poitou-Charentes	4,7
7	Centre, Limousin, Auvergne, Bourgogne	6,1
8	Pays de Loire, Bretagne, Basse Normandie	7,7
9	Haute Normandie, Picardie, Nord-Pas de Calais	7,7

*Visées de l'étude :*

- Une certaine similitude de population (en dehors de l'Ile de France)
- Conserver entières les régions actuelles où les équipes travaillent déjà ensemble
- Utiliser la révision constitutionnelle de 2003 qui autorise des collectivités territoriales à fusionner
- Obtenir directement ou par collaboration, des communautés urbaines qui soient des capitales puissantes
- Les DOM-TOM ne sont pas pris en compte.

## 1. INTRODUCTION

- Après avoir esquissé l'organisation triarticulée au plan local<sup>1</sup> dans le cadre d'un **Pays**, notre groupe aborde logiquement le niveau de la **Région**.
- Le paysage politique proposé dans le cahier n°1, décrivait une France d'une dizaine de régions, avec trois niveaux : le **Pays**, la **Région**, l'Etat national (ci-après l'**Etat**).
- Le modèle sera pour nous la région Rhône-Alpes qui est à peu près la France au 1/10ème<sup>2</sup>. Il s'agit de trouver une taille suffisante pour porter une administration et des services techniques avec un bon niveau de compétences et des moyens à la hauteur de responsables ayant en vue des projets de grande ampleur. Si la **Région** doit prendre à son compte une grande part des missions actuelles de l'**Etat**, la qualité des services doit répondre aux besoins réels des populations.
- Deux voies peuvent se concevoir pour passer des 22 régions métropolitaines à environ 10 nouvelles régions ; une voie *douce* consistant à passer des accords avec des régions voisines pour mettre les moyens en commun puis avec le temps à fusionner ; une voie de *crise* comme la France en a le secret, où un nouveau pouvoir proposerait un nouveau découpage préparé par un collège de géographes, d'historiens, d'économistes et d'hommes politiques. ( Ci- contre une image approchée d'une France à neuf régions.)
- Mais en étudiant l'organisation de la **Région**, nous nous sommes heurtés à la présence des communautés urbaines et spécialement du **Grand Lyon**<sup>3</sup> (ci-après **Lyon**). **Lyon** en effet est bien plus grand qu'un **Pays** et dispose d'atouts qui dans certains domaines peuvent concurrencer ceux de la **Région**. Nous commencerons donc par l'organisation de **Lyon**, puis nous proposerons une *clé* de clarification des missions **Lyon/ Région** pour des relations pérennes. Ensuite nous étudierons les organes du POLITIQUE, de l'ECONOMIQUE, et du CULTUREL de la **Région** en tenant compte de **Lyon**.

## 2. ETUDE DE LYON

Des huit chefs-lieux de département de Rhône-Alpes, seules émergent trois communautés urbaines : **Lyon**, Grenoble (400.000 habitants) et Saint-Etienne (300.000 habitants).

**Lyon** représenterait l'organe complet, Grenoble et Saint-Etienne tendraient vers cet objectif en complémentarité avec **Lyon**, les autres chefs-lieux auraient vocation à former des **Pays**.

---

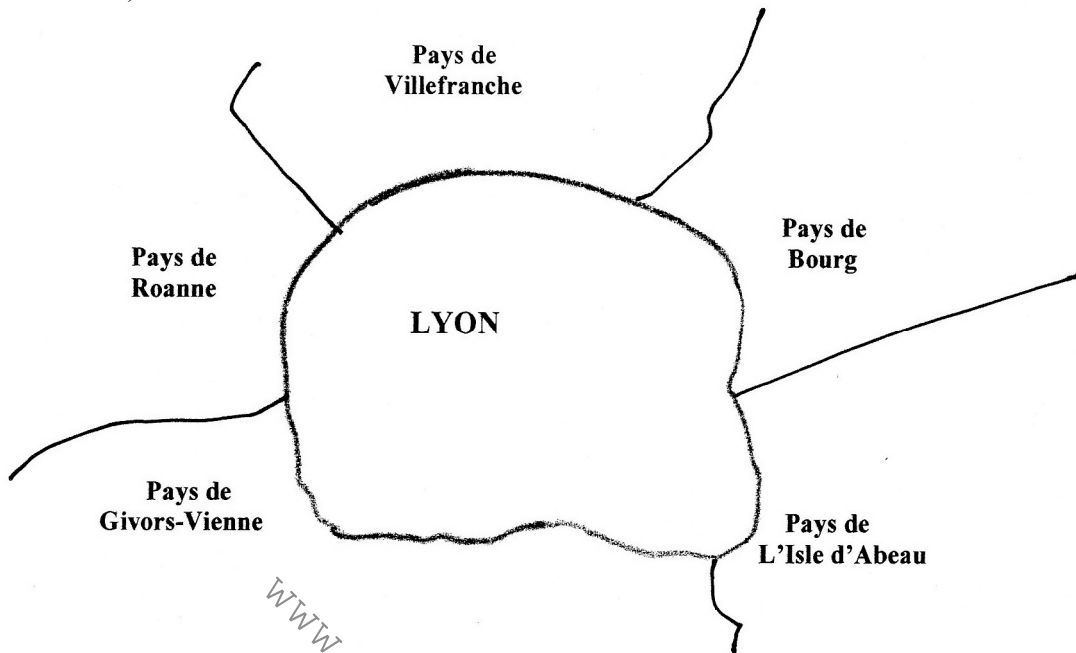
<sup>1</sup> Voir les Cahiers 1 à 4.

<sup>2</sup> 73.700km<sup>2</sup> –5,6 millions d'habitants- dimensions maximum 240 km.

<sup>3</sup> 1 million 300 habitants, 57 communes appelées à évoluer vers une Aire Urbaine encore plus importante.

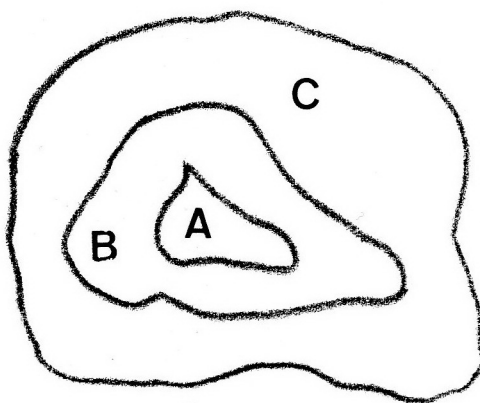
## 2.1. IMAGES DE LYON

a) dans son environnement



La *limite de Lyon* correspond, pour les habitants concernés, au basculement pour leurs relations quotidiennes dans la zone d'influence des **Pays** circonscrits. Le dynamisme des **Pays** devrait limiter la tendance de **Lyon** à grossir sans cesse et à provoquer un « désert régional ».

b) en propre



**Zone A - Centre** Habitat dense  
Services- Loisirs

**Zone B- Densité plus faible**  
Zones d'activités

**Zone C- Plus proche de l'état de**  
Nature-Bois- Zones agricoles  
Bases de loisirs  
Habitat en villages.

La zone C est une zone d'attraction vers le centre <sup>4</sup>.

Découpage final : A partir des arrondissements de la ville actuelle de **Lyon** et des communes, aménagement de 10 à 15 **districts** correspondant à la zone A et à des bassins de vie pour les zones B et C.

<sup>4</sup> L'urbanisme du futur cherchera à éviter ce mouvement par la constitution de pôles complets à l'image du **Lyon** actuel.

## 2.2. Le District

Peuplé de 80 à 100.000 habitants, il est géré comme un **Pays** et l'organisation triarticulée étudiée dans les précédents cahiers est pertinente, mais compte tenu du réseau de services communs (par exemple : l'énergie, les transports), l'autonomie n'est pas aussi complète que pour un **Pays** classique. Nous abordons alors l'organisation de **Lyon** dans un esprit *fédéral*.

## 2.3. Organisation de Lyon

**Le POLITIQUE** : Chaque assemblée de **district** élit en son sein outre son **Conseil Exécutif** deux représentants qui siègent à l'assemblée de **Lyon**. Cette assemblée (20 à 30 membres) désigne le **Conseil exécutif de Lyon** <sup>5</sup>.

Un membre de ce conseil est le **Président de Lyon** <sup>6</sup>.

A chaque **conseiller** sont rattachées les administrations de coordination de son domaine, et les bureaux d'études qui, en lien avec le **CULTUREL**, apportent l'expertise nécessaire. Chaque **conseiller** est en rapport avec une commission de l'assemblée de **Lyon**.

Les dossiers ou projets approuvés en commission sont soumis préalablement aux assemblées de district qui donnent mandat à leur représentants à l'assemblée de **Lyon** pour le vote final. S'il y a refus, le **conseiller** du domaine correspondant, propose les modifications qui après enquête s'avèrent nécessaires à une issue positive.

**Le Conseil de Lyon** a deux missions principales au-delà des missions générales des **organes politiques de districts** :

- les politiques globales de **Lyon** appliquées par les Exécutifs de districts
- les politiques déléguées par la **Région**. L'ambassadeur de la **Région** auprès de **Lyon** veille à la cohérence.

**Le CULTUREL** : Chaque **district** est organisé en branches comme un **Pays** –voir cahier N°2- L'ensemble des Branches est animé par un **Collège culturel de district** avec un **Exécutif** en son sein qui veille au fonctionnement à court terme.

La coordination pour **Lyon** et la vue à long terme sont assurées à partir des Branches de **district** qui génèrent des Collèges de Branches au niveau de **Lyon**.

En effet, le niveau de **Lyon** est tel que c'est à partir de lui que peuvent être assurées la meilleure coordination et optimisation entre les districts.

Des Collèges de Branches est issu un petit groupe de responsables aptes à saisir dans son ensemble la vie culturelle de **Lyon** . C'est ce groupe qui est l'interlocuteur du **POLITIQUE** et de l'**ECONOMIQUE** , avec le concours de leurs Ambassadeurs.

---

<sup>5</sup> Le nombre de conseillers correspond aux grandes fonctions de coordination de **Lyon**.

<sup>6</sup> Les assemblées de **district** ont des « couleurs politiques » différentes mais le Conseil exécutif de **Lyon** correspond à la « couleur » majoritaire. Les membres de ce Conseil élus initialement dans un district ne participent pas aux délibérations de celui-ci.

**L'ECONOMIQUE** : Nous aurons dans chaque district un **Directoire Economique de District**<sup>7</sup> (D.E.D) émanant de l'Assemblée Economique, elle même issue des entités économiques du **District** .

Les D.E.D. surveillent les paramètres de l'activité générale, les éventuels conflits sociaux, les enquêtes diverses, les projets nouveaux...

Cependant selon leur nature certaines Branches s'organiseront directement au niveau même de **Lyon** (par exemple : eau, énergie, transports...), l'animation économique et financière sera centrée sur **Lyon** et représentée dans chaque **district**. Les grands projets seront étudiés au niveau de **Lyon**. Cela implique une assemblée économique de **Lyon** et un Directoire Economique de **Lyon** , émanation des **districts**, qui se réunissent périodiquement pour traiter des questions de niveau **Lyon**.

Le Directoire de **Lyon** assure la collecte des données de districts et diffuse les statistiques et données globales.

## **TRIARTICULATION**<sup>8</sup>

Les **Conseils de Sages** assumant leur mission au niveau des **districts** , il n'est pas nécessaire de créer un organe au niveau de **Lyon**.

Les Hauts Conseils de Districts auront intérêt à créer un Haut Conseil de Lyon pour traiter des dossiers du niveau **Lyon**.

### **2.4. Lyon vu par la Région**

Aspect **Politique** :

**Lyon** est la *capitale* ; elle est équipée pour recevoir des délégations étrangères, assurer des congrès, pourvoir aux loisirs des congressistes,

**Lyon** est un pôle de sécurité,

**Lyon** est un nœud pour les différents réseaux,

**Lyon** a de gros besoins d'investissements.

Aspect **Culturel** :

**Lyon** permet l'accès à des diplômes de niveau européen – niveau que l'on retrouve dans tous les domaines-

**Lyon** peut organiser des séminaires internationaux,

**Lyon** dispose de tous les secteurs d'enseignement,

**Lyon** est un centre de création artistique et d'enseignement des arts, avec une taille critique pour différents publics – orchestre, opéra et théâtres , de niveau national –

**Lyon** est un centre de sport de haut niveau – grands clubs,

**Lyon** possède une structure judiciaire complète avec éventuellement une Cour de cassation par région dotée d'un secrétariat national pour harmoniser la jurisprudence.

---

<sup>7</sup> Voir cahier N°3. Directoire Economique de Pays.

<sup>8</sup> Voir Cahier N°4.



Aspect **Economique** :

**Lyon** dispose de tous types de distribution, et est un centre diversifié de consommation,

**Lyon** est le siège d'entreprises importantes, avec un réseau financier international,

**Lyon** dispose d'une main d'œuvre formée, de lycées internationaux pour les enfants d'expatriés, de lieux de loisirs diversifiés,

**Lyon** dispose d'infrastructures de transport de niveau international, aéroport, hôtellerie d'affaires ( congrès, colloques...).

### 3.ORGANISATION DE LA REGION

#### 3.1. Philosophie

La **Région** a une triple vocation <sup>9</sup> :

- vis à vis de **l'Etat**, veiller à la coordination des directives nationales et européennes sur son territoire
- vis à vis des **Pays**, assurer la coordination générale comme un pouvoir *supérieur*
- vis à vis de **Lyon** <sup>10</sup> travailler en *partenariat*, **Lyon** assurant la coordination de ses districts et appuyant par ses moyens les initiatives de la **Région**.

#### 3.2.Organisation de Politique de la Région

. Assemblée de la **Région**.

Mandat de cinq ans renouvelable une fois.

Chaque organisation politique propose une liste de *N binômes* <sup>11</sup>. Le binôme formé d'un homme et d'une femme, répond à l'exigence de parité.

Le premier tour permet de se compter et d'écarter les listes ayant obtenu moins de 2% des suffrages.

Le deuxième tour désigne l'assemblée finale <sup>12</sup>.

.Chambre des **Pays**

Chaque **Exécutif de Pays** ou de **District** élit en son sein un délégué <sup>13</sup> pour la Chambre des **Pays**. L'accord de cette Chambre est requis pour les votes fondamentaux (Budget, Lois organiques, Plans long terme) <sup>14</sup>.

Dans le même esprit chaque Exécutif de Région élit en son sein deux binômes pour former la *Chambre des Régions*, soit environ 40 élus pour la France. Cette Chambre sera étudiée dans le Cahier N°6, niveau de l'Etat National.

<sup>9</sup> Ceci s'applique bien au POLITIQUE, mais aussi, avec des nuances au CULTUREL et à l'ECONOMIQUE.

<sup>10</sup> Et des autres Communautés Urbaines *associées* pour atteindre la taille requise.

<sup>11</sup> Nous proposons une base de 150 000 habitants par binôme.

<sup>12</sup> La liste arrivée en tête a la moitié des sièges, l'autre moitié est répartie à la proportionnelle entre *toutes* les listes.

<sup>13</sup> La question est ouverte sur une rotation annuelle des délégués dans un but de formation.

<sup>14</sup> Les sessions de cette Chambre seront donc plus courtes que celles de l'Assemblée.

## .Exécutif de la **Région**

A l'image des **Pays**, la **Région** a un **Conseil Exécutif** dont un délégué de **Lyon** est membre de droit.

Le **Conseil** travaille en groupe *d'égaux*, un membre mandaté<sup>15</sup> assure la représentation, la signature officielle. C'est une équipe réduite, d'environ 7 membres, qui traite au niveau **Région** les missions que nous avons décrites dans le Cahier N°1.

- Affaires intérieures (administration, sol, sécurité, coordination des **Pays**),
- Budget, planification financière,
- Gestion des ressources naturelles, parcs régionaux, tourisme,
- Grandes infrastructures nationales et européennes,
- Développement (programmes d'investissement liés au CULTUREL, à l'ECONOMIQUE et au POLITIQUE en propre),
- Affaires extérieures ( régions voisines de France et d'Europe, projets dans des pays en développement).

La gestion se fait à partir de projets soumis en Commissions de l'Assemblée et votés en Assemblée plénière – sur la base d'un programme de mandat actualisé à chaque rentrée de l'Assemblée.

## .Maisons de **Région**

Dans chaque **Pays** ou **District**, une Maison de Région assure conseils, documentation, expositions et inclut le bureau de l'Ambassadeur auprès du Pays.

### 3.3. Organisation du CULTUREL de la **Région**

#### . Philosophie

Le CULTUREL des Pays est organisé en **Branches**.

Au niveau **Région**, les Branches de Pays s'organisent en Collège régional comme un étage fédéral. Un petit groupe à l'écoute des Pays d'une part et des autres Régions d'autre part, veille au développement général, propose des initiatives, informe et assure le lien avec l'ECONOMIQUE et le POLITIQUE.

Des Branches comportent un niveau spécifiquement régional. Par exemple, pour l'Enseignement, les **Pays** assurent Primaire et Secondaire, le Supérieur est de niveau **Région**.

**Lyon** a souvent un rôle déterminant par sa concentration de « Haut niveau » en son sein. Si bien que la Branche **Lyon** joue le rôle fédéral au niveau **Région**. Cependant, **Lyon** doit avoir le souci de ne pas étouffer la vie culturelle des **Pays**.

#### . Fonctionnement de quelques grands domaines

##### **Santé.**

Principe : la **Région** est pertinente pour une organisation autonome.

---

<sup>15</sup> La question d'une présidence tournante comme au Conseil Fédéral suisse est ouverte.

Au niveau national un ministre coordonnateur <sup>16</sup> :

1. préside l'assemblée des délégués des **Collèges** des Régions. Par exemple, trois réunions par an, selon un ordre du jour préparé à l'avance.

L'assemblée traite des questions communes comme la sécurité sanitaire, les pandémies, l'application des résultats de la recherche...

Elle étudie et approuve par consensus des politiques générales comme :

- les maladies orphelines aux niveaux national et européen,
- les urgences, revenir aux véritables urgences,
- les addictions,
- la présence de la santé dans les établissements d'enseignement,
- la prise en compte des divers handicaps,
- l'implantation de centres de soins,
- l'élargissement de l'art de guérir (esprit holistique)
- les dispensaires au service des quartiers peu évolués avec démarche éducative,
- le grand âge, l'alimentation, l'accompagnement fin de vie,
- la maternité : accouchement, suivi première enfance,
- le suivi des ratios par Pays et des autres Régions.

2. participe à la gestion au niveau européen<sup>17</sup>.

## Enseignement

La Branche de la Région travaille selon un cahier des charges national négocié avec le POLITIQUE et approuvé par lui.

Il s'agit de grands principes tels que :

- . chaque élève a **droit** à un enseignement général jusqu'à 18 ans, quel que soit son parcours : apprentissage, alternance....
- . chaque élève possédant les aptitudes nécessaires doit pouvoir effectuer son parcours sans obstacle financier ou géographique.

### Quelques indications

. Un examen clôt les études secondaires. Il permet d'accéder à la sélection sur dossiers pour l'entrée dans la filière des Instituts de formation des maîtres, du jardin d'enfants au collège ou des classes préparatoires à l'enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur est organisé par professions que ce soit des professeurs de lycée, des enseignants-chercheurs du supérieur, des écoles d'ingénieurs, des métiers du droit et de la justice, de la santé, du commerce, de la finance..., le système européen « Licence, Mastère, Doctorat » est commun à toutes les professions.

Les étudiants sont sélectionnés par concours selon les besoins prévisionnels de chaque filière<sup>18</sup>.

. Le brevet professionnel obtenu par apprentissage ou alternance est exigé pour gérer une petite entreprise (artisanat, commerce...) ou pour l'encadrement moyen.

<sup>16</sup> De l'organe POLITIQUE de l'Etat .

<sup>17</sup> Par analogie, un commissaire européen préside le conseil des ministres des états-nations et travaille au niveau des institutions mondiales.

<sup>18</sup> Une coordination inter-régions permet d'optimiser les recrutements dans l'intérêt des candidats et des établissements,

de même qu'aujourd'hui certaines écoles ont un concours national ouvert à toutes les régions.

. Un examen général professionnel ouvre aux professions techniques intermédiaires, avec des passerelles possibles vers les concours supérieurs.

### **Universités**

Au moins une grande université par Région visant le Top100 (classement de Shangai). De façon générale les universités et les laboratoires de recherche sont des lieux d'excellence, intégrés dans les pôles de compétitivité. La sélection est sévère mais en revanche l'emploi et la rémunération sont au bout du parcours.

Les universités sont autonomes et peuvent compléter leurs financements par les Fondations et les contrats de recherches.

Elles participent aux réseaux d'échanges internationaux (étudiants, chercheurs, professeurs)<sup>19</sup>.

### **Les professions artistiques**

Pour chaque métier, le Collège de Région<sup>20</sup> est coopté parmi les meilleures personnalités des **Pays**. Ses membres prennent pour un temps la responsabilité de leur métier, avec une ouverture sur les autres Régions de France et d'Europe, en vue :

- d'assurer la meilleure formation des artistes,
- de promouvoir le métier (élargir les débouchés et organiser des événements spécifiques),
- d'organiser une bonne information interne des participants (bulletins, archives, fournitures...),
- de veiller à la couverture médiatique.

### **Patrimoine**

La **Région** a un rôle d'archivage à des fins touristiques et historiques des ressources gérées par les **Pays** et les districts. Elle est une instance d'arbitrage pour une aide si un projet dépasse les moyens du **Pays**.

Dans tous les cas (décision de destruction ou de restauration) une annonce publique est faite avec un délai de six mois avant exécution, pour limiter les erreurs ou les excès.

### **Grands travaux liés à la Culture**

Au niveau du **Pays** nous avons défini un processus<sup>21</sup>.

La **Région** ne s'intéressera qu'à des projets où elle serait sollicitée parce que leurs retombées dépassent l'aire d'un **Pays**.

Une enveloppe de financement est prévue à cet effet, avec une liste d'attente révisée à chaque budget voté par l'Assemblée de **Région**.

### **Les médias**

Au niveau du **Pays** nous avons traité des différentes catégories : presse, radios, télévision<sup>22</sup>, site internet...

---

<sup>19</sup> Nous sommes conscients de l'écart entre ce que nous écrivons ici et la situation existante mais l'urgence est telle que l'immobilisme ne saurait durer.

<sup>20</sup> Voir Cahier n°2, page 14.

<sup>21</sup> Voir Cahier n°2, page 14.

<sup>22</sup> Voir Cahier n°2.

La **Région** diffuse l'information de son niveau selon les médias : cahier d'un quotidien national, stations de radio et télé avec décrochage d'antenne pour des chaînes nationales<sup>23</sup>. A partir des branches médias de **Pays** se constitue un Conseil Médias de la **Région** qui se réunit deux à trois fois l'an. Un exécutif permanent issu du Conseil veille à la qualité des prestations et de la diffusion, aux conflits éventuels. Il prépare les thèmes à traiter lors des sessions du Conseil.

L'exécutif délègue quelques membres au Conseil Culturel de **Région** pour traiter de la mission générale du CULTUREL.

### **Sports et tourisme**

Le dynamisme se manifeste dans les **Pays** et les districts des communautés urbaines telles que **Lyon**. Au niveau **Région** de petites structures assurent la coordination des manifestations, des compétitions et de la formation technique de l'encadrement.

### **Justice et droit**

La **Région** constitue une entité complète pour les différents domaines. Elle agit à partir de codes votés par le POLITIQUE national et soumis à la Chambre des Régions. La jurisprudence est nationale. La formation juridique est assurée en Région avec, selon les cas, des compléments en Ecoles nationales spécialisées.

### **Religions**

Un Conseil Régional des Religions (CRR), émanation des Conseils des Religions des **Pays**, collecte et diffuse l'information sur les différentes activités, traite des conflits internes éventuels, veille au respect des règles adoptées au plan national.

Le CRR s'appuie sur les chercheurs universitaires pour suivre l'évolution générale, la comparaison avec les autres Régions, préparer l'avenir et participer efficacement au Conseil National des Religions.

Le CRR participe au Conseil Culturel de **Région**.

### **Mouvements associatifs**

Les associations naissent dans les **Pays** ou les districts. Elles peuvent essaimer progressivement et peuvent utilement se fédérer au niveau **Région**.

Des associations déjà existantes au niveau national( par exemple : « les chiens guides d'aveugles ») ou international( par exemple :Amnesty International) chercheront à faire naître dans les **Pays** des groupes pour le rayonnement et le soutien de leur action.

Les associations sont le terreau de la **Société Civile**, bras d'action du CULTUREL envers le POLITIQUE et l'ECONOMIQUE.

### **Structures du CULTUREL**

Les branches de **Pays** se fédèrent au niveau Régional pour coordonner les initiatives, les formations, les équilibres économiques et les investissements.

Les délégués des fédérations constituent le Conseil Culturel de **Région** puis l'Exécutif de **Région**, interlocuteur des ambassadeurs du POLITIQUE et de l'ECONOMIQUE.

---

<sup>23</sup> Chaque entité dispose aussi d'un site internet.

## Financement

Nous avons signalé la complexité des flux financiers au niveau des **Pays**<sup>24</sup>.

Au niveau **Région**, les masses financières en jeu sont considérables. Elles nécessitent des règles du jeu stables et de la rigueur dans les comptes et les manipulations de l'argent où le POLITIQUE et de l'ECONOMIQUE sont parties prenantes.

Si les dépenses des Branches Santé et Enseignement, par exemple, évoluent lentement, les dépenses et recettes liées aux spectacles, aux sports peuvent réserver des surprises ; des fonds de réserves amortisseurs au niveau **Région** sont prévus à cet effet.

Les Fondations qui ont un rôle majeur dans le CULTUREL sont organisées à partir des **Régions**.

## Liens avec le plan National

Le ministre du CULTUREL du gouvernement préside le Conseil national du CULTUREL pour l'évolution des règles de fonctionnement (à voter par le Parlement) et la coordination nationale qui apparaît nécessaire.

Le ministre participe au Conseil des ministres européens du CULTUREL.

## 3.4.Organisation de l'ECONOMIQUE de la Région

### Réflexions préalables

Nous avons indiqué le principe et les missions de l'ECONOMIQUE au plan local. L'action conjuguée des acteurs vise la réduction du chômage et donc un certain niveau de croissance économique.

Nous ne traiterons pas ici du *contenu* de cette croissance, ni non plus des grands thèmes du XXIème siècle, comme l'environnement ou le revenu de base universel, ou le pouvoir décisionnel dans l'entreprise.

Ces questions seront abordées dans le Cahier n°6 (niveau de l'Etat-national) car elles dépendent des règles adoptées par l'Etat, l'Europe ou le Monde (pour la pêche ou la pollution, par exemple).

### Entités économiques existantes

Selon leur taille ces entités sont liées à un **Pays**, un groupe de **Pays** ou à la **Région**.

Les grandes entités de taille nationale, européenne ou mondiale ont une direction à la **Région** qui coordonne les activités (production, distribution, après-vente, marketing...ou réseaux de services). Les communautés urbaines capitales telles que **Lyon** sont naturellement le siège de ces directions, et aussi des organes de gestion de l'ECONOMIQUE.

---

<sup>24</sup> Voir Cahier n°2, p.22.

Ces entités existantes soumises aux évolutions de leurs marchés peuvent se développer, stagner ou décliner. Ceci implique une organisation orientée vers l'avenir.

## **Développement économique**

Il est fondé sur les *pôles de compétitivité* associant chercheurs, spécialistes des professions et groupes d'analyse et de développement des points forts de la **Région**. Il en résulte des projets qui, s'ils réussissent, sont source de croissance et d'emploi. Cela implique des Universités autonomes dans leur gestion.

## **Structures économiques de la Région**

### **-Bureau d'Etudes Economiques de Région**

Tête pensante de la **Région**, il collecte et diffuse les statistiques. Il observe l'évolution économique générale et, en liaison avec les bureaux des autres régions et des Comités de développement de **Pays**, il échafaude des hypothèses sur le futur.

Une réunion périodique avec le POLITIQUE et le CULTUREL porte sur :

- l'orientation des activités,
- les besoins humains(quantité et qualité),
- l'évolution des règles du jeu,
- le financement du POLITIQUE et du CULTUREL.

Il en résulte de nouvelles règles du jeu, des missions et des projets.

### **-Directoire Economique de Région**

Nous avons des Directoires Economiques de **Pays**(D.E.P) ou de **District**<sup>25</sup>. Chaque Assemblée économique de Pays confirme la nomination des représentants du D.E.P. à l'Assemblée de **Région**, proposés par le D.E.P.<sup>26</sup> L'Assemblée de **Région** élit le Directoire Economique de Région(D.E.R.)<sup>27</sup> qui est l'Exécutif permanent et l'interlocuteur du POLITIQUE et du CULTUREL.

Le D.E.R. composé de personnes d'expérience et d'envergure, s'appuyant sur le Bureau d'Etudes, ausculte la vie de l'organisme économique de **Région**

- zones de surchauffe,
- zones de ralentissement,
- niveau de l'emploi,
- pôles d'avenir,
- attrait économique de la **Région**,
- ....

Le D.E.R. :

- prépare l'ordre du jour des sessions de l'Assemblée Economique de **Région**<sup>28</sup>,
- assure une bonne circulation de l'information (bulletins, revues, relations avec les médias...),

---

<sup>25</sup> Voir Cahier n°3.

<sup>26</sup> Sur une base de 40 pays par région et 2 représentants par pays, nous aurions une assemblée de 80 membres.

<sup>27</sup> Le Culturel (Branche du Conseil en Entreprise) peut utilement proposer à l'Assemblée des personnalités pour le premier D.E.R. ; ensuite le renouvellement se fait par cooptation. En cas de vote de défiance, le D.E.R. en place assure les affaires courantes et le CULTUREL propose un nouveau D.E.R.

<sup>28</sup> Le modèle n'est pas une assemblée politique mais celui d'une entreprise. Le D.E.R. correspond au Directoire, l'Assemblée au Conseil d'Administration.

- participe aux réunions périodiques au plan de l'Etat, présidées par le ministre de l'Economie du gouvernement et destinées à la coordination inter-régionale et à l'application des directives de l'**Etat** et de l'**Europe**,
- étudie avec l'**Organisation Financière** les ratios de l'activité régionale, les dysfonctionnements et les modalités à proposer au POLITIQUE pour y remédier.

### **Organisation financière de la Région**

Les banques, sociétés financières, sociétés d'épargne des **Pays** sont suivies et épaulées par des entités correspondantes de la **Région**.

Un Directoire issu de celles-ci constitue le partenaire du Directoire Economique de Région(D.E.R.).

### **Organisation de la qualité**

L'essentiel est acquis au niveau des **Pays**(voir Cahier n°3). Les problèmes bloquants remontent au D.E.R.

La collaboration du D.E.R. et du CULTUREL conduit à la définition des politiques « qualité » dans tous les domaines d'activité. Les associations de consommateurs y contribuent pour leur part.

## **4 . TRIARTICULATION AU NIVEAU REGION**

### **4.1. Introduction**

L'étude détaillée des trois organes de la vie sociale au niveau local nous a permis de traiter rapidement ces mêmes organes au niveau région en tenant compte des Communautés Urbaines.

Le Cahier n°4 consacré à la Triarticulation au niveau local a cherché par des études de cas à concrétiser son fonctionnement. Nous avons proposé deux nouvelles institutions : le **Haut Conseil de Pays** et le **Conseil des Sages**.

Le Conseil des Sages de **Pays** ou de **District** n'a pas besoin d'une entité de niveau **Région**<sup>29</sup> ; nous traiterons donc seulement du Haut Conseil de Région.

### **4.2. Le Haut Conseil de Région H.C.R.**

Sa mission consiste à *résoudre les blocages* entre institutions de la Région et aussi ceux relatifs aux questions qui nécessitent la coopération de plusieurs **Pays**.

La désignation de ses membres et son fonctionnement sont une transposition du niveau local. Cependant l'ampleur des problèmes rencontrés (géographie, populations et filières en jeu, dimensions financières) fait que l'exigence sur la qualité et la compétence des membres du H.C.R. s'accroît sensiblement.

### **4.3. Cour des Comptes de Région**

---

<sup>29</sup> Voir Cahier n°4.



Si l'ECONOMIQUE est organisé pour assurer la confiance dans les comptes publiés (règles comptables, audits), le CULTUREL et le POLITIQUE, qui vivent de prélèvements sur l'Economique, ont le devoir de manifester la même rigueur.

Une Cour des Comptes formée de juristes et de comptables veille à l'application des règles comptables issues du niveau de l'**Etat** et contrôle les comptes des différentes entités.

Un Bureau par **Pays** assure une première sélection des dossiers anormaux. Par convention avec le niveau **Région**<sup>30</sup>, il est compétent pour traiter avec les responsables des entités concernées (redressement, publication rectificative, avertissement, plainte en justice...).

Le Bureau transmet au niveau **Région** les anomalies des dossiers qui vont au-delà de sa compétence. Le dialogue de la Cour avec les responsables s'établit sur la base de la bonne foi. Mais si la volonté d'abus ou de fraude est avérée, la sanction peut être à fois pénale et professionnelle (retrait pour une durée donnée du permis de gérer ou de diriger par exemple).

## 5. CONCLUSION SUR LA REGION

Les Régions que nous avons esquissées peuvent être des ensembles pertinents pour le POLITIQUE, le CULTUREL et l'ECONOMIQUE.

Les responsables auront conscience de diriger une **Région d'Europe**, curieux et intéressés par la manière dont les difficultés ont été traitées ailleurs et par la genèse des succès obtenus<sup>31</sup>.

Vis à vis de l'**Etat**, chaque **Région** est engagée dans une compétition pacifique avec les autres régions sur la base de critères consensuels d'activité et de résultats. Périodiquement des jurys nationaux publieront des classements et honoreront les meilleurs à l'image des compétitions sportives dans la vie politique, artistique, économique, la santé, la sécurité, l'éducation...

Ajoutons que les Régions sans capitale évidente pourront heureusement soutenir la vocation économique de telle ville, ou culturelle de telle autre en y plaçant les organes dirigeants respectifs.

Chaque organe, une fois l'an, peut se décentraliser pour animer la **Région** : par exemple une session de l'Assemblée économique ou du Collège culturel dans un **Pays** excentré.

Enfin les coopérations inter-Pays seront encouragées à partir de facteurs communs- la neige, les ports, la forêt, les lacs, la Garonne, le Rhône...

L'Etat favorisera les coopérations inter-Régions : par exemple en France, l'arc atlantique et la vallée du Rhône ou encore les coopérations transfrontalières, pays francophones, pays Basque, Catalogne, etc...

---

<sup>30</sup> Par exemple : volume de bilan, nombre de personnes impliquées.

<sup>31</sup> Une presse spécialisée aurait là un beau domaine d'investigation.



[www.triarticulation.fr](http://www.triarticulation.fr)